

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020

ÉDITORIAL



Longtemps nous nous souviendrons de cette année 2020, marquée par le virus du Covid 19.

La pandémie qu'il a causée a mis le monde à l'arrêt des mois durant et n'a pas épargné le SDE 07.

En 2020, notre activité a fatalement connu un ralentissement suite au confinement. Cependant, nous avons fait preuve de réactivité et réussi à rebondir : nous avons ainsi pu maintenir un niveau d'activité soutenu, et même supérieur de 10% par rapport à 2019, en ce qui concerne les chantiers d'électrification et d'éclairage public.

Cette crise sanitaire nous aura appris à travailler différemment. Elle nous aura aussi enseigné l'humilité. Ou comment un virus de quelques microns a pu engendrer une catastrophe sanitaire à l'échelle de la planète.

Mais 2020, ne l'oublions pas, était aussi une année électorale. Avec un calendrier électoral chamboulé, mais qui aura vu l'élection de 105 nouveaux délégués issus du renouvellement des conseils municipaux. 105 délégués pour représenter les 335 communes ardéchoises durant 6 ans.

Je leur souhaite une nouvelle fois la bienvenue au sein du Comité syndical du SDE 07 et j'en profite pour saluer ceux qui ne font plus partie de nos instances, soit parce qu'ils ont fait le choix de ne pas se représenter soit parce que le suffrage universel en a décidé autrement.

Pour ma part, ayant été reconduit dans mes fonctions de président, je remercie toutes celles et ceux qui m'ont accordé leur confiance le 11 septembre 2020 ; qu'ils soient assurés de mon entier dévouement au service du SDE 07 et de la Transition énergétique.

Patrick COUDENE
Président

Article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales :

“ Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement de coopération intercommunale. ”

SOMMAIRE

P.04

**DES INSTANCES
RENOUVELÉES**

P.05

**LE SDE 07 ACTIONNAIRE
D'ÉNERGIES RHONE VALLÉE**

P.05

**LE BUDGET 2020
EN BREF**

P.06

**LES RESSOURCES
HUMAINES**

P.08

**LES
CONCESSIONS**

P.07

**LE SERVICE PUBLIC
DE L'ÉNERGIE**

P.12

**L'ÉLECTRIFICATION
RURALE**

P.18

**LE SERVICE
ÉNERGIE**

P.16

**L'ÉCLAIRAGE
PUBLIC**

P.22

**EBORN, LE SERVICE DE
MOBILITÉ ÉLECTRIQUE**

P.23

L'URBANISME

DES INSTANCES RENOUVELÉES

En 2020, à l'issue des élections municipales, les instances du SDE 07 ont été renouvelées. 105 nouveaux délégués ont été désignés par les communes pour siéger pendant 6 ans au Comité syndical du SDE 07.

Le 13 septembre 2020, réunis à l'Espace Ouvèze à Privas, pour leur premier Comité syndical de la mandature, ils ont réélu Patrick COUDENE au poste de président.



Lors de cette réunion, ont également été élus les 9 vice-présidents et les membres du Bureau. Les 9 vice-présidents sont :

René SABATIER :
Electrification rurale et urbanisme
Jacques GENEST :
Concessions
Jean-Paul BULINGE :
Ressources humaines
Jean LEYNAUD :
Finances et administration générale. Président de la commission des finances

Michel VALLA :
Relations extérieures avec les collectivités, les institutions et les structures partenaires
Olivier AMRANE :
Grands projets et innovations
Antoinette SCHERER :
Solidarité et précarité énergétique. Présidente de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Max CHAZE :
Transition énergétique. Président de la commission mobilité et transition énergétique
Max BOUSCHON :
Communication

Les autres membres sont : Bernard ROUYEYROL, Hervé COULMONT, Agnès PEYRACHE, Laurette GOUYET-POMMARET, Franck REVEL et Christian HERNANDEZ.

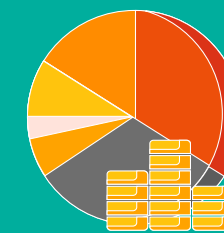


En 2020, le Comité s'est réuni 4 fois. Le Bureau syndical s'est réuni 5 fois. Certaines de ces réunions se sont déroulées en visioconférence.

LE BUDGET 2020 EN BREF



Le budget prévisionnel 2020 a été voté le 24 janvier 2020.



	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
BP	44 162 625,64 €	13 372 910,00 €	57 535 535,64 €
DM1	210 650,21 €		210 650,21 €
DM2	1 830 444,19 €	439 567,86 €	2 270 012,05 €
CUMUL	46 203 720,04 €	13 812 477,86 €	60 016 197,90 €

LE SDE 07 ACTIONNAIRE D'ÉNERGIES RHONE VALLÉE

Le SDE 07 est actionnaire de la SEM Energies Rhône Vallée depuis 2016.

En 2020, 3 nouvelles centrales photovoltaïques sont entrées en service, dont 1 en Ardèche :

- ☀ **Alixan** : 99.00 kWc. Ombrières sur le parking du Sded.
- ☀ **Bésayes** : 29,97 kWc. Eglise.
- ☀ **Sampzon** : 87.43 kWc. Ombrières du parking de la mairie.

En juillet 2020 a également eu lieu la mise en service du parc de Montjoyer de 5 MWc (détenu à 90 % par ERV soit 4,5 MWc).

De 2014 à 2020, Energie Rhône Vallée est passée d'une puissance installée du parc photovoltaïque de 223.12 kWc à 1.232 MWc, soit une augmentation de 452 %.



LES RESSOURCES HUMAINES

Au 31 décembre 2020, le SDE 07 employait **32** agents.

EFFECTIFS		FEMMES	HOMMES
CATÉGORIE A	Administratifs	3	0
	Techniques	0	3
CATÉGORIE B	Administratifs	3	3
	Techniques	0	4
CATÉGORIE C	Administratifs	4	0
	Techniques	0	1
CONTRACTUELS		4	7
EFFECTIF TOTAL		14	18

En 2020, 1 agent a fait valoir ses droits à la retraite et 2 agents ont rejoint le SDE 07 ; il s'agit de Elodie NAVROT en qualité de gestionnaire du groupement d'achat d'énergie et de Mathieu BENOIT, en tant que chargé de mission ressources humaines et commande publique.

LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE

A sa création en 1964, la mission du SDE 07 se résume à l'électrification rurale de l'Ardèche.

L'objectif était de permettre à tous les ardéchois, y compris ceux résidant dans les endroits les moins accessibles du département, d'être desservis en électricité. Aujourd'hui, le SDE 07 regroupe toutes les communes ardéchoises. Elles lui ont confié la propriété des réseaux.

Les compétences obligatoires sont valables pour tous les adhérents du SDE 07 par transfert de compétence : il s'agit notamment du contrôle de la distribution publique d'électricité et de gaz, ainsi que de la réalisation des travaux d'électrification.

► L'organisation et le contrôle de la distribution publique d'électricité et de gaz

Propriétaire des réseaux publics de distribution d'électricité BT (basse tension -400 v) et HTA (moyenne tension -20 000 v), mais aussi de gaz dans l'Ardèche, le SDE 07 a confié la gestion de ces réseaux aux concessionnaires ENEDIS, pour l'électricité et GRDF pour le gaz, à des conditions fixées par deux contrats de concession.

Le SDE 07 contrôle la bonne application de ces contrats de concession : entretien du patrimoine concédé, renouvellement des équipements, qualité de l'énergie fournie, investissements suffisants...

Par ce contrôle, le SDE 07 est le garant du service public de la distribution d'électricité et de gaz.

► Travaux de renforcement et d'extension des réseaux électriques

Le SDE 07 finance et réalise pour le compte de la collectivité les travaux liés aux réseaux de distribution d'électricité : extensions, renforcements et raccordements au réseau électrique.

► La dissimulation des réseaux

La dissimulation consiste à améliorer l'environnement en rendant les réseaux plus discrets, tout en protégeant les équipements des intempéries. Elle contribue ainsi à la qualité de l'électricité fournie.

En cas de sécurisation des réseaux (fils nus ou zones sensibles aux intempéries), d'aménagement des bourgs centres et des villages de caractère, en site protégé ou à proximité de monuments classés ou inscrits ou encore dans les zones environnementales sensibles (Gorges de l'Ardèche, Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, Parc des Cévennes...), le SDE 07 assure l'enfouissement des lignes électriques et coordonne la dissimulation conjointe des réseaux de télécommunication et d'éclairage public.



LES CONCESSIONS

Le SDE 07 contrôle la bonne application des contrats de concession pour l'électricité et le gaz : entretien du patrimoine concédé, renouvellement des équipements, qualité de l'énergie fournie, investissements suffisants...).

Par ce contrôle, le SDE 07 est le garant du service public de la distribution d'électricité et de gaz.

Le contrôle des concessions est au cœur de la mission de service public qu'exerce le SDE 07 pour le compte de ses collectivités adhérentes qui lui ont transféré leurs compétences ; il est même une obligation impérative pour toute collectivité territoriale, dès lors qu'elle a recours à un concessionnaire ou un fermier.

Cette mission de contrôle est exercée de 3 manières :

► Le contrôle en continu

Les agents du Syndicat, chargés d'affaires notamment, sont en permanence sur le terrain et peuvent faire remonter au concessionnaire nombre de défauts constatés : défaut d'égavage, maintien de poteaux électriques sans câblage, vétusté de supports...

Ce constat peut être opéré également par le représentant d'une collectivité adhérente plus fréquemment encore sur le terrain ou par un simple usager. Le SDE 07 fait alors remonter sans délai les informations au concessionnaire qui a en charge la gestion du réseau.

Le Syndicat joue aussi le rôle de médiateur pour des questions diverses à traiter (déplacements d'ouvrages, coupures fréquentes...) que ce soit à la demande d'une collectivité territoriale ou d'un usager.

► Le contrôle technique et financier de la concession

Il s'agit du contrôle principal qui concerne autant la concession d'électricité (ENEDIS-EDF) que celle du gaz (GRDF).

Ce contrôle s'articule autour de deux points :

- l'examen du CRAC, c'est à dire du Compte Rendu Annuel d'Activité que le concessionnaire est tenu de produire à l'autorité concédante, le SDE 07, avant juillet de l'année suivante. Le CRAC permet de faire le point sur l'évolution de la concession, d'un exercice à l'autre, tant sur les plans techniques que financier, en mettant en avant les moyens mis en œuvre par le concessionnaire pour gérer au mieux la concession, les travaux réalisés, la qualité de desserte, les services offerts à la clientèle...

► Le contrôle de la taxe sur l'électricité

La principale ressource du Syndicat provenant de la taxe syndicale sur l'électricité, ce contrôle s'est renforcé depuis l'ouverture à la concurrence de la fourniture d'électricité et l'arrivée d'autres fournisseurs.

La mission est assurée par la direction administrative et financière du Syndicat qui contrôle :

- le versement des fonds dans les délais réglementaires ;
- l'application du bon « taux » de la taxe ;
- la fourniture d'un état récapitulatif du produit de la taxe par commune.

Un contrôle plus poussé est effectué en début d'année suivante, après production par ENEDIS du montant des frais d'acheminement réclamés aux fournisseurs ayant des clients éligibles dans chaque commune du département.

Ces états permettent de vérifier l'adéquation entre le produit de la taxe perçue par rapport aux recettes d'acheminement déclarées et la prise en compte des clients dans chaque commune déclarée. En cas de divergence, les fournisseurs sont appelés à régulariser la situation.



► L'examen du CRAC

Le CRAC est présenté annuellement au Comité syndical, qui décide de l'approuver ou non. Il est également mis en ligne sur le site internet du SDE 07 pour qu'il soit accessible à chaque collectivité et usager, la décision du Comité syndical étant portée à la connaissance des adhérents du SDE 07.

► Un contrôle thématique

Un contrôle thématique, confié à un prestataire spécialisé (conseil en collectivités, finances...). Depuis 2012, un groupement de commandes régional a été constitué entre syndicats d'énergie pour mener à bien cette mission, ce qui permet de se concerter sur les thèmes de contrôle à retenir, de minimiser les frais pour chaque structure, de mettre en commun le rendu des missions effectuées et d'être plus influents lorsqu'il s'agit de demander aux concessionnaires de faire évoluer, voire de réviser leur positionnement à l'égard des syndicats d'énergies.



► La concession pour l'électricité

8 432

km de réseau
Basse Tension
(BT)

6 699

postes de
transformation
BT/HTA

5 695

km de réseau
Moyenne Tension
(HTA)

16

postes
sources

221 269

points
de livraison

1 819 498

kWh
acheminés

30 ans

durée de la
concession

1993

date de signature
du contrat de
concession

28 342 000 € d'investissements réalisés sur la concession
833 713 € de valeur nette du patrimoine concédé
758 436 € de redevance R1 (fonctionnement)
1 251 830 € de redevance R2 (investissement)

► La concession pour le gaz naturel

678,6

km de
canalisations

50

postes de
détente réseau

385

robinets
de réseau

2 430

branchements
collectifs

24 611

compteurs
domestiques
actifs

26 182

clients

41

communes

914 000

MWh acheminés

30 ans

durée de la
concession

2005

date de signature
du contrat de
concession

1 800 000 € d'investissements réalisés sur la concession
42 402 295 € de valeur nette du patrimoine concédé
92 300 € de redevance R1 versée

L'ÉLECTRIFICATION RURALE

La compétence en électrification rurale recouvre plusieurs types d'interventions sur les réseaux publics de distribution d'électricité : les extensions, les renforcements ou fiabilisations et les dissimulations.

► Les demandes de travaux enregistrées en 2020

Il s'agit des demandes enregistrées en plus des autorisations d'urbanisme (A.U.).

2 183 demandes ont été créées en 2020 (2 315 en 2019) dans le cadre d'extensions pour agriculteur, dissimulations, fiabilisations, renforcements, extensions, hors autorisations d'urbanisme.

Sur ces 2 183 demandes, 1 698 concernent l'urbanisme et **484** l'électrification hors A.U. (**soit 128 de plus qu'en 2019**). Sur ces **484** demandes hors A.U., **277** sont devenues des affaires ER dès 2020, soit **57 %** des demandes ER enregistrées.

Travaux ER payés en 2020
14 000 000 €

Répartition par types de chantiers.

28 Dissimulations

(16 de moins qu'en 2019)

190 Extensions

(32 de moins qu'en 2019)

14 Fiabilisations

(21 de moins qu'en 2019)



A retenir : moins de dossiers ouverts en 2020 que ces dernières années.

A noter qu'il s'agit d'une année particulière à double titre ;

- des élections municipales « à rallonge », et donc difficultés à obtenir les accords de lancement de certains chantiers,
- une année COVID 19 qui a forcément impacté l'activité sur notre territoire.

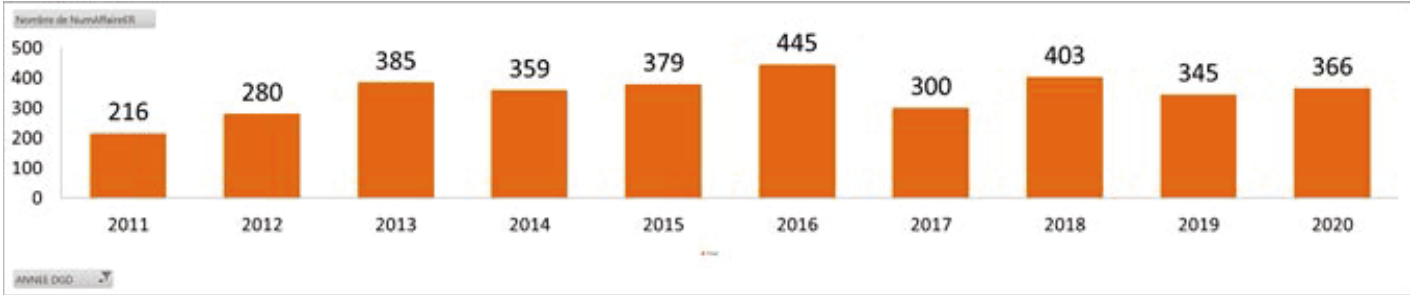
Le total des affaires programmées en 2020, plus celles anticipées pour 2021 se monte à environ **21 680 000 € TTC**, dont **19 500 000 €** pour l'électrification.



Avec le nombre des bons de commande édités, on peut remarquer les chutes d'activités intervenues en période de confinement, mais également la reprise soutenue de l'activité dans la deuxième moitié de l'année.



Dossiers clôturés



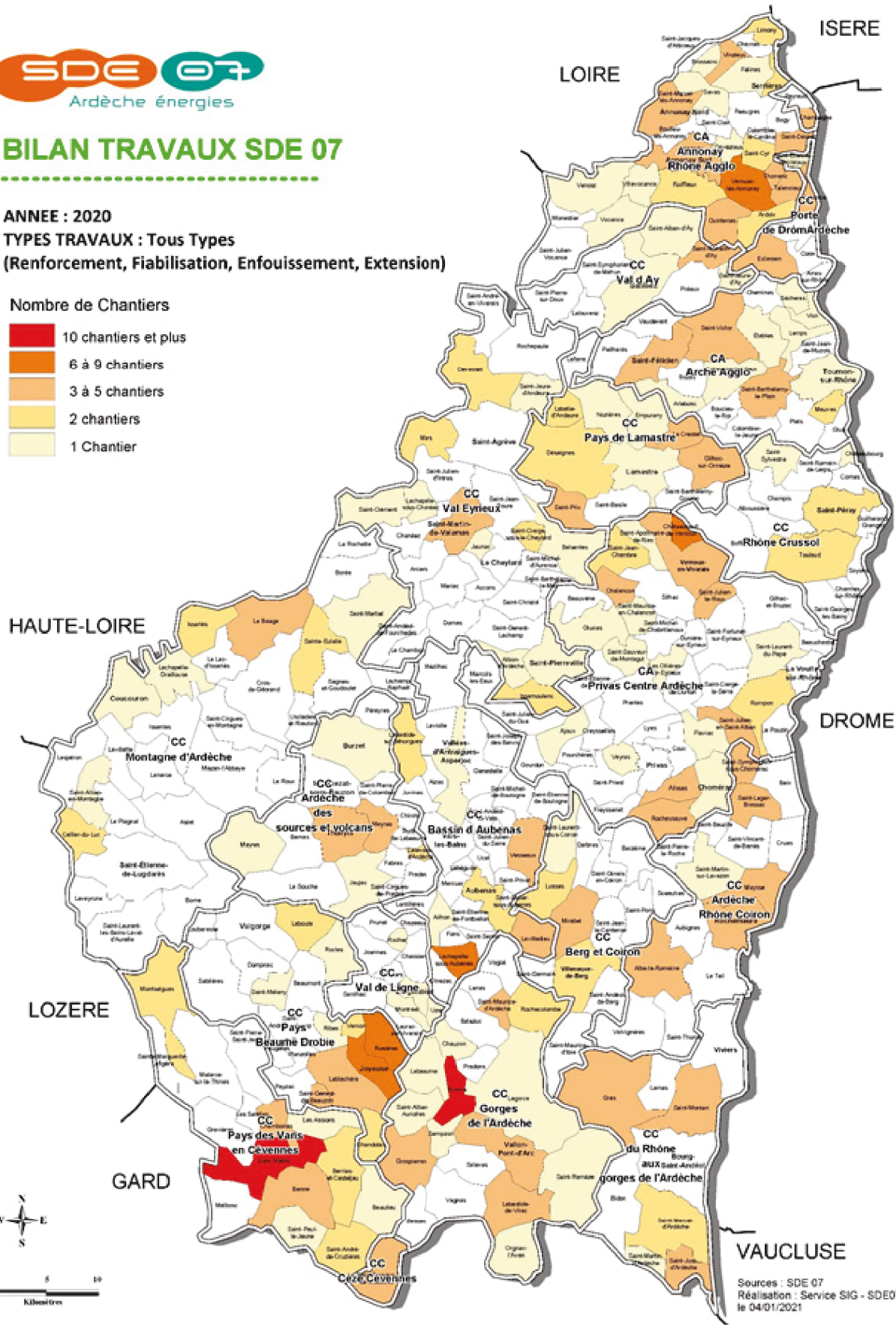
Carte des travaux 2020



BILAN TRAVAUX SDE 07

ANNEE : 2020
TYPES TRAVAUX : Tous Types
(Renforcement, Fiabilisation, Enfouissement, Extension)

- Nombre de Chantiers
- 10 chantiers et plus
 - 6 à 9 chantiers
 - 3 à 5 chantiers
 - 2 chantiers
 - 1 Chantier



Sources : SDE 07
Réalisation : Service SIG - SDE07
le 04/01/2021

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public en 2020 c'est 244 chantiers, une enveloppe de 7,3 millions, dont 1,4 millions pour la maintenance.

En 2020, les remplacements de luminaires ont permis :

- ☀ une économie de 263 KVA sur la puissance installée
- ☀ une économie de 105 400 KW/h sur la puissance consommée
- ☀ une économie financière théorique de 147 560 €.

TYPE DE DOSSIER	NOMBRE DE DOSSIERS	MONTANT	NOMBRE DE POINTS LUMINEUX CHANGÉS OU INSTALLÉS
Coordination ER	51	511 898,22 €	127
Éclairage public	184	2 463 225,32 €	1 750
Schéma Directeur	9	4 355 587,64 €	3 100
Total	244	7 330 711,18 €	4 977

9 Schémas directeurs :

- Le Roux
 - Saint-Sernin
 - Plats
 - La Voulte/Rhône
 - Champagne
- Vals-les-Bains
 - Bourg-Saint-Andéol
 - Mauves (lancement)
 - Le Teil (lancement)

► Les transferts de compétences en 2020 :

Nombre de communes ayant transféré la compétence au 31/12/2020 : **238 soit 71%.**



► Eclairer mieux, consommer moins

En 2020, le SDE 07 a édité une fiche pratique destinée aux élus qui s'interrogent sur l'extinction de l'éclairage public la nuit. Comparaisons chiffrées à l'appui, elle apporte des éléments factuels (économies d'énergie, économie financière) pour prendre la bonne décision.

ECLAIRAGE PUBLIC

ECLAIRER MIEUX, CONSOMMER MOINS

Dans une commune, le parc d'éclairage public représente une part importante de la consommation d'électricité et de la dépense d'énergie.

Cette consommation étant en outre immédiatement visible, il est tentant et à priori facile de tout éteindre.

On peut cependant faire des économies d'énergie et des économies financières tout en assurant la sécurité des riverains et le confort que peut procurer un éclairage public bien pensé.

L'exemple de la commune de Saint-Simon

- Ses infrastructures d'éclairage public : 1 poste d'éclairage public comprenant 10 lampes sodium Haute Pression de 100 W avec un contrôle de la commande par un détecteur de luminosité.
 - La puissance du poste est de 1,2 kVA
 - La consommation d'énergie annuelle est de 5 266 kWh
 - La dépense d'énergie annuelle est de 740 €
 - Le coût de la maintenance annuelle est de 200 €
- = Une dépense de 940 € / an de fonctionnement pour ce poste.

Un projet ou une demande d'étude ?

Service Eclairage public
Yann CHANTIN
y.chantin@sde07.com

3 solutions s'offrent à cette commune :

Solution 1 :

La commune installe une horloge astronomique et procède à une extinction de minuit à 5h du matin.

L'investissement pour l'horloge est estimé à 400 €.

Solution 2 :

La commune remplace les points lumineux par des luminaires LED 35W dans le cadre d'un schéma directeur, puis installe une horloge astronomique et procède à un abaissement de puissance de 80% de minuit à 5h du matin. Et, afin de respecter au mieux l'écosystème, une attention particulière est apportée au choix de la température de couleur.

L'investissement par lampe est d'environ 600 €, celui de l'horloge est de 400 €.

Solution 3 :

La commune remplace les points lumineux par des luminaires LED 35W dans le cadre d'un schéma directeur, puis installe une horloge astronomique et procède à une extinction de minuit à 5h du matin.

L'investissement par lampe est d'environ 600 €, celui de l'horloge est de 400 €.

LE SERVICE ÉNERGIE



Au 31 décembre, 271 communes étaient adhérentes au service énergie, soit 81% des 335 communes ardéchoises. 7 EPCI portent l'adhésion pour leurs communes.

► Le groupement d'achat d'énergie

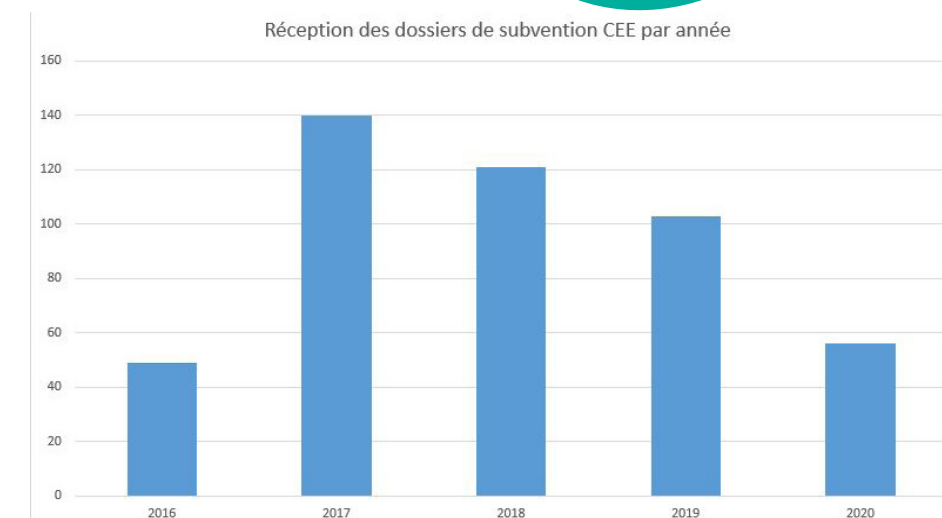
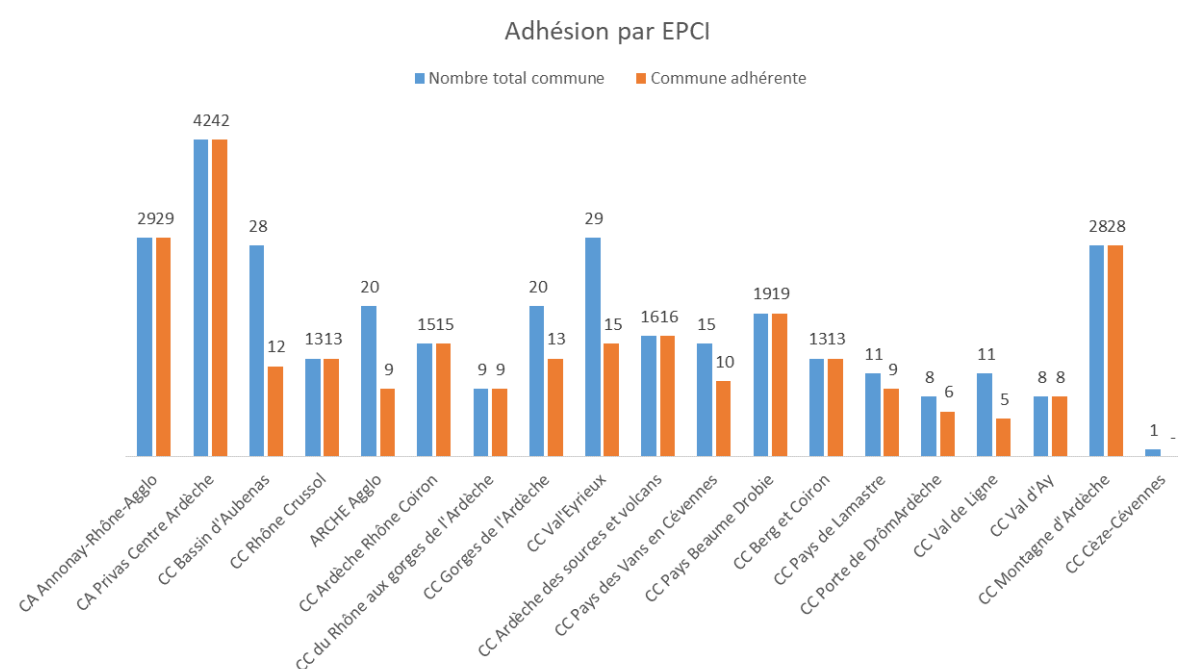
En 2020, le SDE 07 a créé un nouveau groupement d'achat d'électricité pour les tarifs d'une puissance inférieurs à 36 kVA.

Dans le cadre de la re facturation des factures d'éclairage public, le service a traité près de 400 factures pour un montant de 2,8 millions d'euros.

► L'accompagnement financier des projets de rénovation

La crise sanitaire liée au COVID 19 et les élections municipales retardées ont eu un impact sur les projets des communes ; le nombre de dossier réceptionnés a connu une forte diminution.

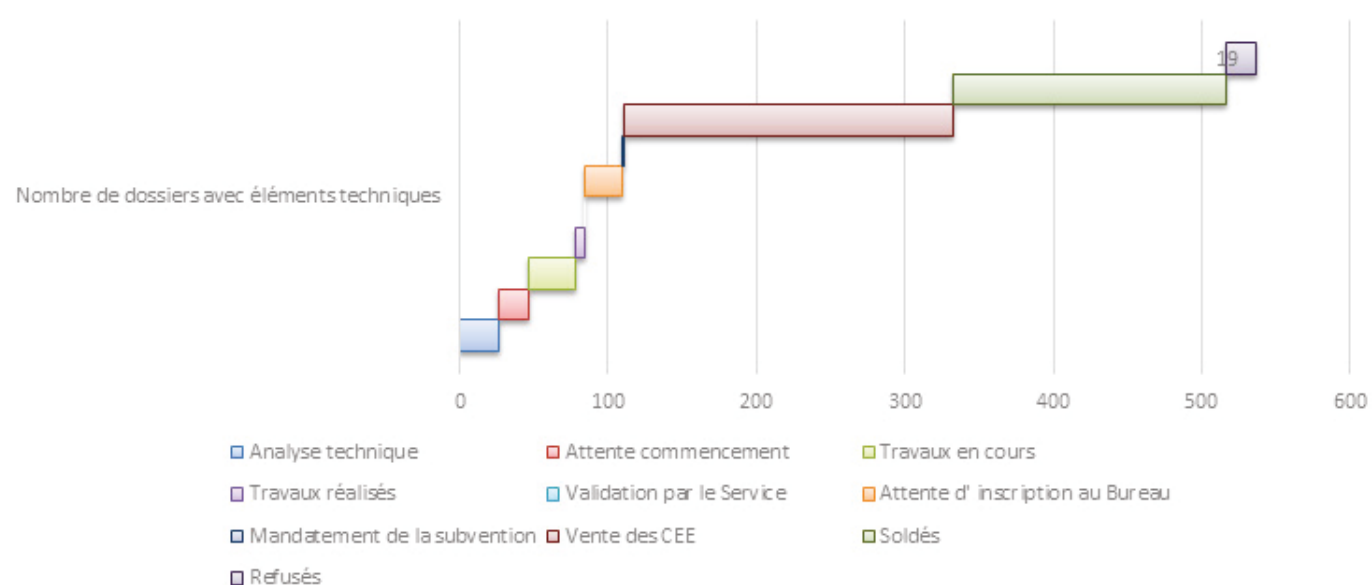
► L'adhésion des communes au service énergie



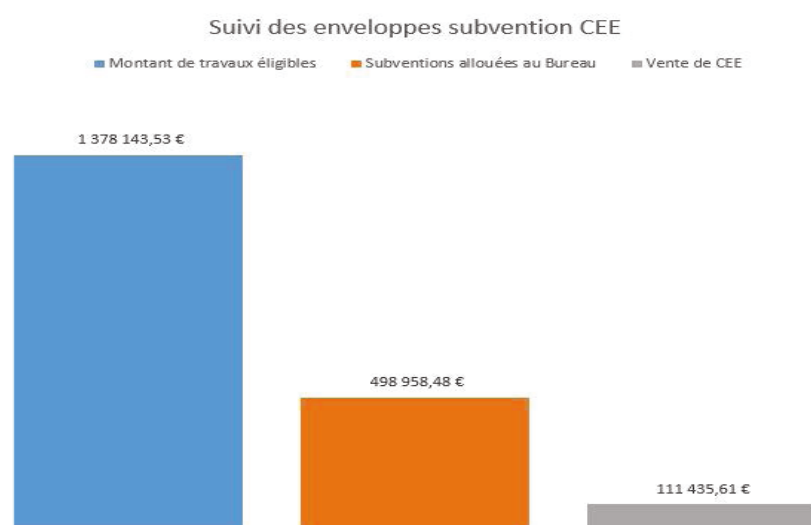


Le suivi de l'ensemble des dossiers de subventions est le suivant :

Suivi de l'avancement des dossiers CEE



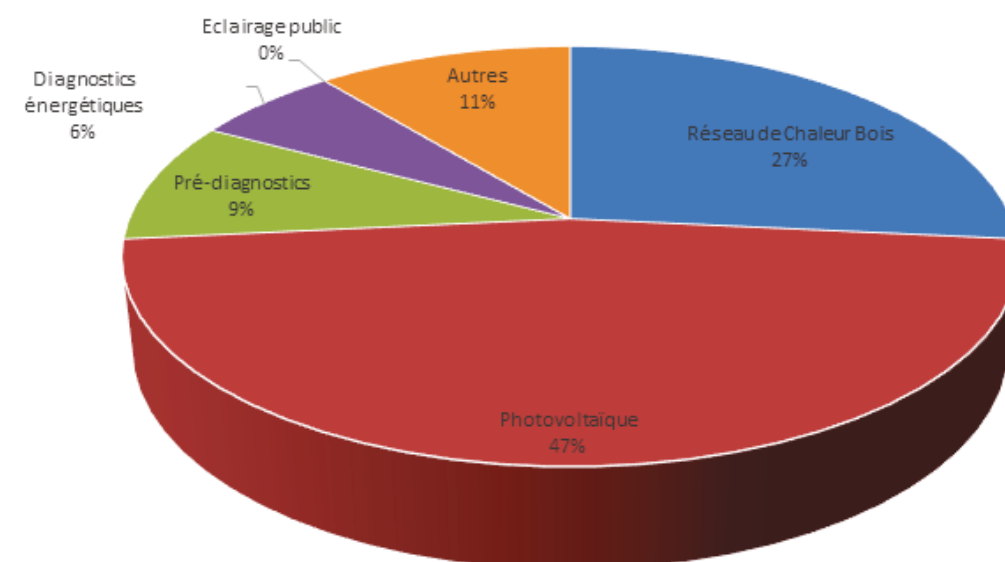
Le suivi de l'enveloppe des subventions de 500 000 € est la suivante :



► L'accompagnement des projets des communes

Le service a accompagné les communes pour plus de 1 200 000 € de travaux en attribuant près de 500 000 € de subventions. La valorisation des CEE a généré la récupération de 111 000 €.

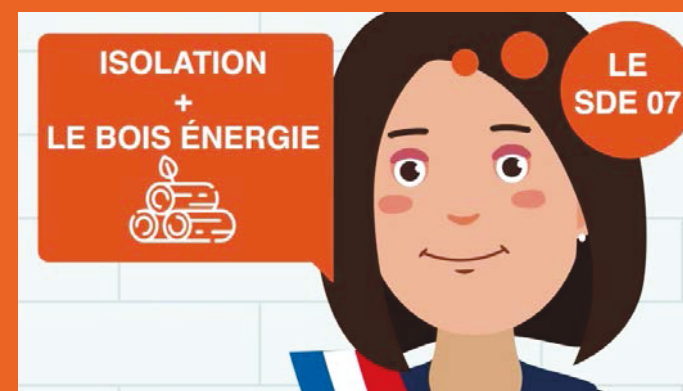
Accompagnement des projets en 2020



► Une vidéo pour mieux connaître le bois-énergie

En 2020, le SDE 07 a réalisé un petit film d'animation pour aider les communes à mieux connaître le bois-énergie et les intérêts de cette ressource locale et renouvelable.

Ce film est disponible sur le site internet www.sde07.com.

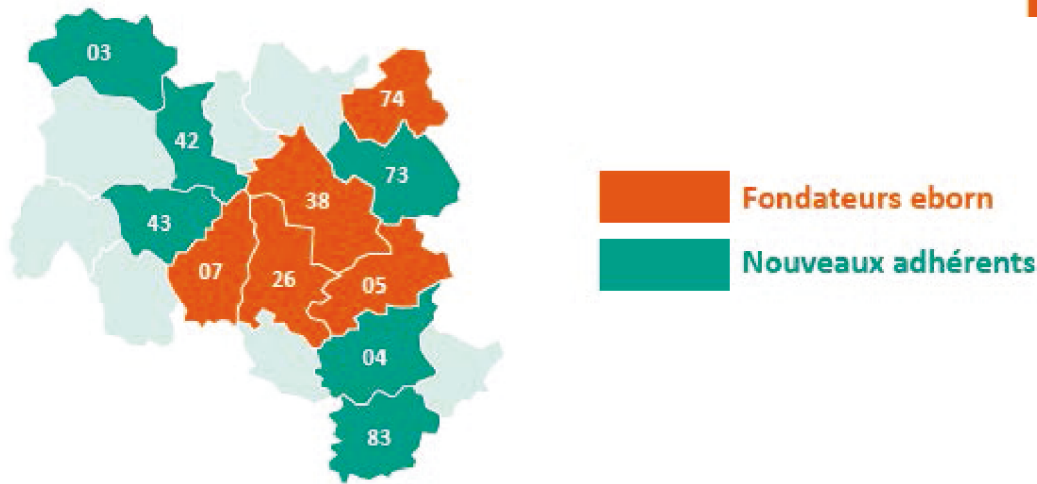


EBORN, LE SERVICE DE MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

2 changements majeurs sont intervenus en 2020 :

De 5 à 11

Les 5 syndicats fondateurs que sont l'Ardèche (07), la Drôme (26), l'Isère (38), la Haute-Savoie (74) et les Hautes-Alpes (05) ont été rejoints par les syndicats d'énergie de l'Allier (03), des Alpes-de-Haute-Provence (04), de la Loire (42), de la Haute-Loire (43), de la Savoie (73) et du Var (83). Le réseau EBORN couvre depuis 2020, 11 départements.



EASY CHARGE

Depuis le mois d'août 2020, EASY CHARGE est le prestataire qui gère et exploite le réseau, dans le cadre d'une délégation de service public (DSP).

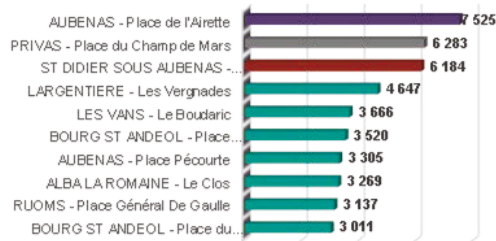
Le réseau EBORN en chiffres

- 11 départements des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur
- 1 200 bornes en service : bornes accélérées et bornes rapides
- 1325 abonnements annuels pour les particuliers
- 73 abonnements mensuels pour les particuliers
- 130 abonnements mensuels pour les flottes
- 12 000 charges /mois
- 209 MWh consommés/mois.



Le réseau EBORN en Ardèche

Top 10 des bornes les plus utilisées



Les chiffres 2020 pour l'Ardèche

- Consommation en kWh : 117 183 kWh
- Nombre de recharges : 12 984
- Soit l'équivalent de 689 244 km effectués

EBORN roule «vert»

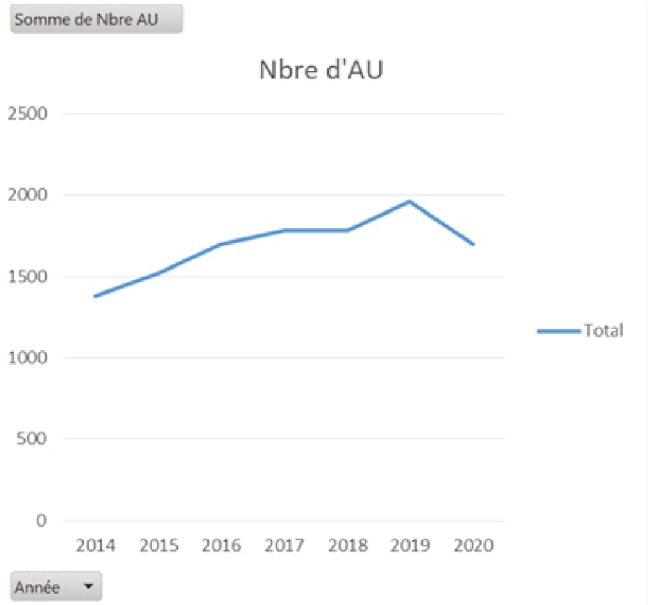
L'électricité des bornes est fournie par ENERGIE D'ICI, une marque de l'union des producteurs locaux d'électricité, qui regroupe des producteurs indépendants d'énergie renouvelable ; leur but est de rapprocher la production d'électricité des consommateurs finaux.

L'offre d'ENERGIE D'ICI intègre uniquement de l'électricité renouvelable provenant de ses producteurs associés, en achat direct, à la fois d'actifs éoliens, photovoltaïques, hydrauliques et biomasses. Il y a plusieurs sites en Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'URBANISME

En 2020, 1 698 Autorisations d'Urbanisme ont été enregistrées et traitées, soit 261 dossiers de moins qu'en 2019.

Après le record de l'année 2019, c'est un retour au palier constaté ces dernières années.



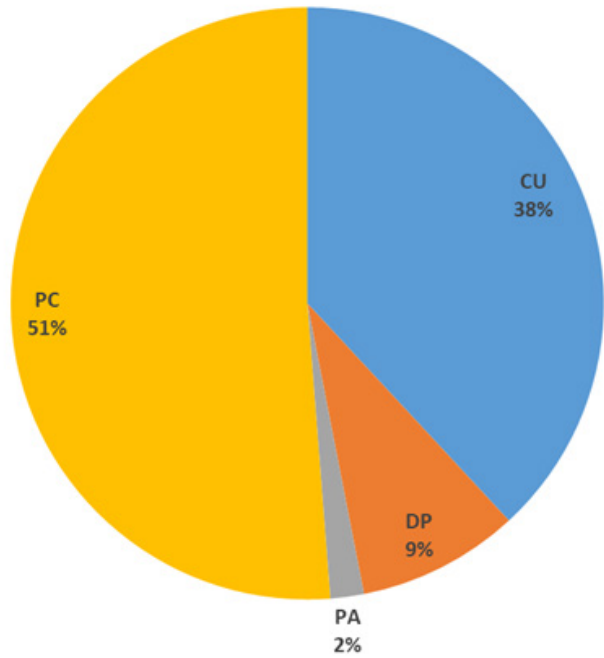
Nous sommes revenus à une moyenne un peu supérieure à 140 dossiers par mois.

ANNÉE	NOMBRE AU	ÉVOLUTION % AN/AN
2014	1 381	
2015	1 521	10%
2016	1 698	12%
2017	1 779	5%
2018	1 778	0%
2019	1 959	10%
2020	1 698	-13%

En raison de cette "année Covid", nous avons noté :

- Une chute drastique des dossiers pendant le premier confinement,
- Une reprise très importante la deuxième partie de l'année,
- Un afflux de dossiers fin décembre 2020.

La répartition des types d'Autorisations d'Urbanisme reçues en 2020



Année après année, la logique de répartition reste à peu de choses près la même :

- Presque 90 % de Certificats d'Urbanisme et de Permis de Construire mais depuis plusieurs années on constate davantage de Permis de Construire que de Certificats d'Urbanisme, il y a donc une augmentation des projets concrets.
- Légère baisse des divisions parcellaires.
- Le nombre de permis d'aménager est plus anecdotique par rapport au nombre de projets de constructions «uniques» liés à des Certificats d'Urbanisme ou à des Permis de Construire.

CU (certificat d'urbanisme)	647
DP (déclaration préalable)	150
PA (permis d'aménager)	31
PC (permis de construire)	870
TOTAL GÉNÉRAL	1 698

Au 31 décembre 2020

- 301 dossiers concernaient des terrains non desservis et pour lesquels un avant projet sommaire a été chiffré, soit 18 % des Autorisations d'Urbanisme enregistrées.
- Sur ces 301 Autorisations d'Urbanisme, 37 sont déjà devenues des affaires.
- Les 1 397 dossiers restants sont ceux où les unités foncières pouvaient être considérées comme desservies, ne nécessitant ainsi qu'un raccordement privé, ou, à titre plus anecdotique, les CU d'information, les projets pas assez définis pour un chiffrage, ou correspondant à des installations sans nécessité de raccordement (véranda, piscine, garage, etc.).

4 communes ont envoyé plus de 45 AU cette année 2020 (contre 7 en 2019) et 11 plus de 30 AU. Ce sont plus ou moins les mêmes, année après année, qui concentrent les demandes.

COMMUNE	TOTAL
VERNOSC-LES-ANNONAY	65
FELINES	63
SAINT-ALBAN-AURIOLLES	61
GROSPIERRES	48
VALLON-PONT-D'ARC	43
LAVILLEDIEU	42
LACHAPELLE-SOUS-AUBENAS	38
QUINTENAS	38
LES VANS	34
THUEYTS	34
ARDOIX	30

Pour permettre un maintien de l'activité Urbanisme, durant cette année bien particulière, mise en œuvre, en plusieurs étapes, de la dématérialisation des réponses en urbanisme.

- 1- D'abord, lors du premier confinement, par création dématérialisée des éléments de réponses et envoi de mails direct,
- 2- Puis par la mise en œuvre de notre outil général de validation, envoi, suivi et classement dématérialisé.

Ces mises en œuvre ont permis de poursuivre l'activité, malgré le travail à distance, de maintenir le taux de réponse et de ne pas accumuler de retard, et dorénavant d'être plus rapide dans nos analyses, validations et envois aux communes.

De même nous pouvons suivre plus précisément les envois et réceptions de nos analyses par les collectivités concernées.







Le Service Public au service de la Transition Énergétique

📞 04 75 66 38 90

✉ sde07@sde07.com

💻 www.sde07.com

📍 283 Chemin d'Argevillières, 07000 Privas

📘 Ardèche Énergies - SDE07

🐦 @07Sde07